



# Manuel Environnement

- 06/2011 -

## ▪ Objet

Ce manuel présente les dispositions appliquées par la Communauté de Communes du Volvestre concernant les activités de gestion et de commercialisation de la zone d'activités économiques Activestre, pour satisfaire aux exigences implicites et explicites de l'environnement, en conformité avec la norme ISO 14001.

## ▪ Domaine d'application

Ce manuel est applicable à l'ensemble des activités de gestion et de commercialisation de la ZA Activestre.

## ▪ Historique des modifications

Nature des modifications	Date
1. Création du document 2. Modifications suite à RDD n°1 3. Modifications suite à l'audit de certification 4. Mises à jour 5. Modifications suite à RDD n°4	▪ Novembre 2007 ▪ 04/2008 ▪ 07/2008 ▪ 04/2010 ▪ 05/2011

REDACTION	APPROBATION :
Date : mai 2011 Nom : Marie CONDIS, RSME	Date : Mai 2011 Nom : Vanessa ROUZES, DGS

# Sommaire

- La Communauté de Communes du Volvestre
- Le parc d'activités économiques **ACTIVESTRE**
- Notre Système de Management Environnemental
  - o Notre Périmètre de certification
  - o La dynamique de notre engagement
    - *Identification des aspects environnementaux significatifs*
    - *Identification des exigences légales et autres exigences*
    - *Notre Politique Environnementale*
    - *Programme de management environnemental*
  - o L'organisation et le fonctionnement de notre système
    - *Maîtrise documentaire*
    - *Maîtrise opérationnelle*
    - *Compétences, formations et sensibilisation*
    - *Communication*
  - o L'évaluation de notre système
    - *Surveillance et mesurage*
    - *Audits*
    - *Revue de direction....*



# La Communauté de Communes du Volvestre

## ■ Présentation

Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) créé fin 1996, la Communauté de Communes du Volvestre est présidée depuis sa création par **Mr Guy HELLE**, maire de Carbonne. Situé entre les vallées de la Lèze et de la Garonne, aux pieds des Pyrénées et à 20 minutes de Toulouse, le Volvestre regroupe **27 communes** soit une population totale d'environ 20000 habitants.

## ■ Compétences

La Communauté de Communes du Volvestre exerce les **compétences obligatoires** :

- Aménagement de l'espace,
- Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté,

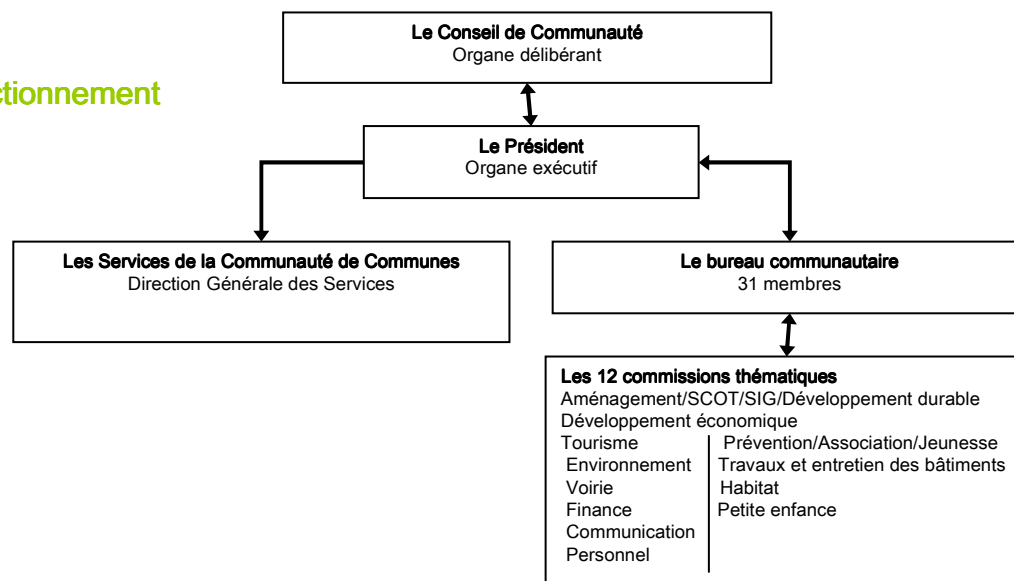
et les **compétences optionnelles** :

- Protection et mise en valeur de l'environnement,
- Création et aménagement de la voirie communale,
- Politique de l'habitat et du cadre de vie,

ainsi que des **compétences facultatives** telles que :

- Contractualisation dans le cadre d'un Pays,
- Actions en faveur de la petite enfance,
- Ramassage et mise en fourrière privée des chiens et chats errants.

## ■ Fonctionnement



Des élus de ces communes siègent au **conseil communautaire**. Cette assemblée est chargée de décider des orientations de développement pour l'ensemble du territoire.

Les **commissions** préparent les études et instruisent les dossiers. Les propositions élaborées par les commissions sont soumises au **bureau**, qui les évalue. Enfin, le **conseil communautaire**, composé de l'ensemble des délégués des communes, prend les décisions.



# Le parc d'activités économiques **ACTIVESTRE**

## ▪ **Caractéristiques**

Créé à l'initiative de la Communauté de Communes du Volvestre, le parc Activestre fut inauguré et commercialisé dès 2000. Quatre lotissements s'étendent sur 17 hectares le long de l'autoroute A64, au sud-ouest de Toulouse.

Activestre est la première zone à vocation environnementale dans le Grand Ouest. Reconnue « **zone d'intérêt régional** » par le conseil régional de Midi Pyrénées, Activestre accueille aujourd'hui une vingtaine d'entreprises et comprend un hôtel d'entreprises depuis juillet 2005 ; la conception de ce dernier a inclus la prise en compte de quelques cibles environnementales.

La collectivité souhaite conforter son engagement en faveur de l'environnement en mettant en place un Système de Management Environnemental pour la gestion et la commercialisation du parc Activestre.

## ▪ **Gestion & Commercialisation**

A travers ses actions de développement économique, la Communauté de Communes du Volvestre assure la **gestion et la promotion** du parc Activestre et de son Hôtel d'entreprises.

## ▪ **Services**

Activestre offre des services à l'ensemble des entreprises, leur permettent de faciliter leur quotidien, notamment par un appui à l'implantation.

*Règlement de lotissement*

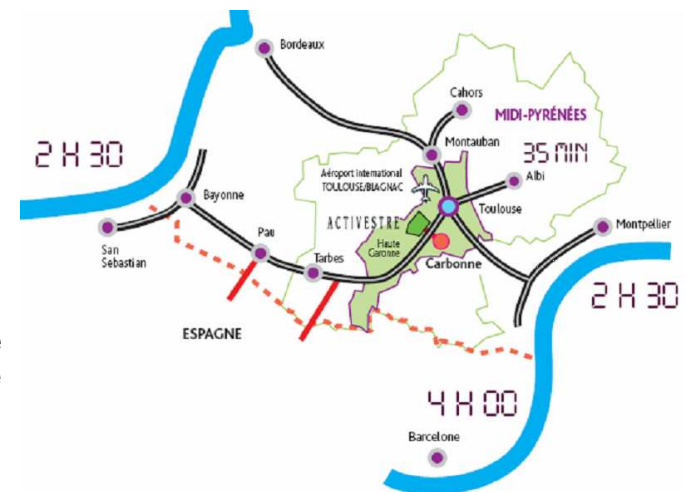
La zone est desservie en gaz naturel, offrant ainsi une diversité des énergies aux entreprises. Toutes les entreprises sont reliées au système d'assainissement des eaux domestiques.

*cahier des charges*

Le Haut Débit, la collecte des ordures ménagères et du tri, et une cotisation foncière des entreprises sont autant d'atouts pour la réussite des entreprises de la zone.

*Plaquette commerciale*

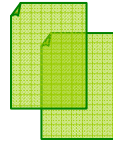
Enfin, **l'Hôtel d'entreprises** héberge les porteurs de projets désireux de s'implanter dans un cadre dynamique et respectueux de l'environnement, à moindre coût.



## Notre engagement

### ▪ Politique Environnementale

Les élus de la Communauté de Communes du Volvestre ont souhaité s'inscrire dans une démarche volontaire de progrès. Leurs engagements sont exposés dans la **Politique Environnementale**.



### ▪ Programme de Management Environnemental

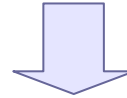
L'organisation mise en place permet de planifier les actions environnementales à plus ou moins court terme pour atteindre les objectifs fixés dans la politique environnementale. Ces actions sont décrites dans le programme de management environnemental.

Chaque objectif de la politique est repris et sa cible est identifiée. Un ou plusieurs services sont dénommés responsables de la mise en œuvre de chaque action. Un échéancier vient appuyer les ressources nécessaires au bon déroulement de l'action dans le processus d'amélioration continue.



## Le périmètre d'application du système

CONCEPTION ET AMENAGEMENT



*Analyses des AES*

*Analyse  
environnementale  
du parc*

COMMERCILISATION

GESTION

PERIMETRE

La Communauté de Communes du Volvestre a concentré son périmètre d'application du système sur :

- la **commercialisation** du parc, autrement dit la sélection des porteurs de projet et l'aide à leur implantation,
- et la **gestion** quotidienne du parc, soit la gestion réseaux, des déchets, des espaces communs, de l'hôtel d'entreprises et des désagréments liés aux travaux sur la zone.

# L'organisation et le fonctionnement de notre système

## Organisation, responsabilités et autorités

La démarche de la CCV s'appuie sur l'organisation suivante :

1. **Un Comité de pilotage (COFIL)** : Ouvert à tous les élus de la communauté, son rôle est de valider les documents cadres de la démarche, en particulier la politique et le programme de management environnemental en liens avec le budget de la Communauté de Communes en vue de pérenniser la démarche.
2. **L'équipe projet**, composée de la Direction Générale des Services et du Responsable du SME (RSE), a pour rôle de conduire les revues de direction et se réunit si besoin pour les changements importants d'orientation de la CCV.
3. **La Direction Générale des Services** a pour responsabilité la validation et approbation des documents du SME, notamment les procédures.
4. **Le responsable du Système de Management Environnemental (RSME)** est le garant du système de management. Entre autres, il assure le pilotage du SME et la pérennité de la démarche, rend compte de la performance du système auprès de la RDD, notamment par le biais des indicateurs du SME, propose à la RDD les moyens nécessaires à l'amélioration continue, valide les éléments de la communication externe relative au SME et déclenche les audits internes **P**  
Il est également chargé de renseigner les indicateurs, d'assurer le suivi du programme d'actions, d'assurer le suivi des dysfonctionnements, des actions correctives et des actions préventives, préparer les revues de direction et d'animer la démarche auprès de l'ensemble du personnel (communication interne).

**P** = audits du système de management environnemental

## Planification

Le RSME passe en revue l'ensemble des activités de gestion et de commercialisation du parc Activestre pour dresser une analyse environnementale qui met en évidence les aspects environnementaux significatifs (AES) et leurs impacts sur l'environnement.

**P** = Identification des AES

Après la hiérarchisation des aspects environnementaux significatifs décrite dans une procédure **P**, les AES permettent de faire ressortir les points faibles de la collectivité en terme de gestion et commercialisation du parc. Ce constat est à l'origine des objectifs et des cibles d'amélioration continue traduits dans la politique environnementale.

**P** = Identification des exigences

Trimestriellement, le RSME identifie les exigences applicables aux aspects environnementaux et met à jour les bases de données qui retracent l'ensemble des textes applicables au périmètre d'application du SME, tel que le décrit la procédure d'identification des exigences **P**.

**P** = procédures



# L'organisation et le fonctionnement de notre système


## Maîtrise documentaire

*P = Maîtrise de la documentation*

*Suivi des documents du SME*

La collectivité élabore des **procédures** qui sont les documents qui décrivent comment doivent être menées certaines activités de la CCV dans le cadre du périmètre d'application du SME.

Des **enregistrements** sont les documents qui font état de résultats obtenus ou apportent la preuve de la réalisation d'une activité ou de la conformité aux exigences du SME.

Une procédure  formalise la démarche pour créer, modifier, diffuser, réviser, archiver...etc. de façon contrôlée tous les documents mis en œuvre dans le système.

L'ensemble des documents du système est répertorié dans le **tableau de suivi des documents du SME**.

Les documents sont mis à jour au fil des changements des activités de la CCV ou des équipements du parc lorsque cela s'avère nécessaire.


De plus, l'ensemble du système documentaire est passé en revue par l'ASME au minimum une fois tous les 3 ans afin de s'assurer de la pertinence et de la cohérence des documents et de leur adéquation avec le SME.


## Maîtrise opérationnelle

*P = Maîtrise opérationnelle de l'unité de traitement*

*P = Maîtrise opérationnelle des équipements*

L'analyse environnementale et la hiérarchisation des aspects environnementaux significatifs ont permis d'identifier et de planifier les activités et/ou équipements associés aux AES.

L'unité de traitement des eaux usées domestiques est un aspect environnemental significatif car elle est susceptible d'avoir un impact sur les milieux. Une procédure  spécifique à l'unité de traitement a donc été créée.

Une procédure  décrit donc les opérations à mettre en œuvre pour maîtriser ou réduire l'impact des équipements du parc sur l'environnement.

## L'organisation et le fonctionnement de notre système

### ▪ Compétences, formations et sensibilisation,

La présidence de la Communauté de Communes du Volvestre a confié au service développement économique, qui dispose des compétences nécessaires, la mise œuvre du Système de Management Environnemental.

### ▪ Communication interne

Des actions de sensibilisation à la démarche sont menées ponctuellement auprès de l'ensemble du personnel, de tout nouvel arrivant (stagiaire, CDD) et de tout élu ayant un lien avec la démarche (commissions) : remise du manuel et de la politique, sensibilisation spécifique dédiée aux personnels intervenant sur le parc (revue des procédures, des outils, ..)

### ▪ Communication externe

La collectivité s'attache à entretenir un **dialogue privilégié** avec l'ensemble des entreprises du parc Activestrel en tenant compte de leurs demandes et de leurs préoccupations. La réponse aux préoccupations des entreprises du parc se fait grâce à une **gestion réactive et participative** des différents services.

Une **lettre d'information** « L'INFO ISO » est diffusée aux entreprises de façon à les tenir informées des évolutions majeures du SME. Des **réunions ponctuelles** sont organisées en fonction des besoins et des demandes des entreprises.

*Infos ISO*

*Bulletin  
« Ensemble »*

La Communauté de Communes communique également à l'ensemble de ses administrés des informations relatives au système de management environnemental dans le **bulletin semestriel** « ENSEMBLE ».

*site Internet :  
[www.cc-volvestre.fr](http://www.cc-volvestre.fr)*

Enfin, le **site Internet** de la collectivité s'adresse à l'ensemble des personnes désireuses d'obtenir quelconques informations concernant le parc Activestrel.

Lorsque la CCV veut mener une actions suite à une demande des parties intéressées (riverains, entreprises implantées sur le parc, porteurs de projets, élus,...) relative à la démarche environnementale, la demande est jugée pertinente ; dans ce cas, elle est documentée.

A ce jour, aucune communication n'est faite concernant les aspects environnementaux significatifs.



## L'évaluation et l'amélioration continue

### ▪ Surveillance et mesurage

*Tableau de suivi des équipements*

**P** = Audit Internes

**P** = Traitements des NC

Les différents équipements du parc Activestre et notamment l'unité de traitement des effluents bruts sont contrôlés aux fréquences adéquates de façon à maîtriser les impacts sur l'environnement. Un tableau de suivi des équipements résume l'ensemble des mesures et des contrôles réalisés sur le parc.

Lorsqu'une **non-conformité (NC)** (tout dysfonctionnement, anomalie, non respect d'une exigence ou non respect d'une disposition prise dans le cadre du SME susceptible d'avoir un impact sur l'environnement) est constatée ou supposée, elle est répertoriée dans le tableau de suivi des NC et traitée suivant la procédure de traitement des NC **P**. Des **actions préventives et/ou correctives** sont alors menées pour traiter la NC.

*Tableau de suivi des NC*

### ▪ Audits

**Les audits internes sont menés la plupart du temps par le biais du réseau PALME**, réseau fédérateur de structures engagées dans une démarche de qualité environnementale. **P**

### ▪ Revue de direction

La revue de direction a lieu au moins une fois par an pour passer en revue la totalité du système de management environnemental afin de s'assurer qu'il est toujours approprié et efficace. Elle permet de valider les documents cadres de la démarche, en particulier la politique et le programme de management environnemental en liens avec le budget de la Communauté de Communes en vue de pérenniser la démarche. **Elle se compose des membres de l'équipe projet, des membres de la direction et des services techniques si possible.** Au cours de la revue de direction, la politique environnementale, le programme de management, les NC...etc. sont analysés. Un compte rendu est alors dressé et enregistré. Il comporte notamment :

- les résultats des rapports d'audits,
- les informations des parties intéressées,
- l'évaluation de la performance environnementale de la CCV, et des actions décidées lors des précédentes revues,
- l'état de réalisation des objectifs et des actions correctives et préventives,
- un point sur les exigences réglementaires et autres (changements, développements...).

**Enfin, un bilan est dressé concernant les opportunités d'amélioration et les changements à apporter pour la collectivité. De nouveaux engagements sont pris à cette occasion.**

